
Évaluation des acquis de la formation — Recommandations

Assessment of outcomes of learning services — Guidance

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 29992:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 29992:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Planification de l'évaluation	3
4.1 Généralités.....	3
4.2 Analyse des besoins.....	3
4.3 Planification des ressources.....	3
4.4 Cadre d'évaluation.....	4
5 Élaboration de l'évaluation	4
5.1 Généralités.....	4
5.2 Moment de l'évaluation.....	5
5.3 Qualifications des concepteurs de l'évaluation.....	5
5.4 Moyens d'évaluation.....	5
5.5 Spécifications de l'évaluation.....	6
5.6 Objectivité, fiabilité et validité.....	6
5.6.1 Généralités.....	6
5.6.2 Objectivité.....	7
5.6.3 Fiabilité.....	7
5.6.4 Validité.....	7
5.7 Élaboration des items.....	7
5.8 Procédures d'appréciation.....	7
5.8.1 Évaluation manuelle.....	7
5.8.2 Évaluation directe.....	8
5.8.3 Évaluation automatique.....	8
5.8.4 Supports d'appréciation — Procédures.....	8
5.9 Communication des résultats de l'évaluation.....	8
5.9.1 Délai.....	8
5.9.2 Informations.....	8
5.9.3 Expiration de l'appréciation.....	8
5.10 Arbitrage, réclamations et recours.....	8
5.11 Documentation technique.....	8
6 Réalisation des évaluations	9
6.1 Lignes directrices.....	9
6.2 Plan de sécurité de l'évaluation.....	9
6.3 Surveillants.....	9
6.3.1 Qualification des surveillants.....	9
6.3.2 Responsabilités des surveillants.....	9
6.4 Qualifications des notateurs.....	10
7 Mise à jour et révision	10
7.1 Plan de mise à jour de l'évaluation.....	10
7.2 Plan de révision de l'évaluation.....	10
8 Équité	11
8.1 Accord formel.....	11
8.2 Non-discrimination.....	11
8.3 Droits des candidats.....	11
8.4 Neutralité.....	11
8.5 Règles de conduite.....	11
8.6 Informations fournies aux candidats.....	12
9 Éthique	12

9.1	Responsabilités.....	12
9.2	Informations sur l'évaluation.....	12
9.3	Sécurité des informations.....	12
Annexe A (informative) Documentation technique.....		13
Bibliographie.....		15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 29992:2018

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/foreword.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 232, *Services de formation fournis en dehors du cadre de l'enseignement formel*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Introduction

Dans le cadre de la formation, l'évaluation sert à répondre à deux objectifs fondamentaux: (i) déterminer le niveau d'un apprenant et (ii) identifier les domaines d'amélioration d'un apprenant. L'objet du présent document est de fournir un cadre d'élaboration, de mise en œuvre et d'utilisation des résultats des évaluations des acquis de formation dans divers contextes, pour divers objectifs, et de répondre aux besoins des diverses parties prenantes.

Le présent document identifie les étapes de l'élaboration d'une évaluation, de sa mise en œuvre et de l'utilisation de ses résultats, et préconise des critères d'évaluation pour chaque étape. Il fournit des recommandations relatives à la sélection, l'élaboration, la validation, la planification, l'exécution et l'utilisation d'évaluations sur un ensemble d'acquis de la formation.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 29992:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018>

Évaluation des acquis de la formation — Recommandations

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des recommandations en matière de planification, d'élaboration, de mise en œuvre et de revue des évaluations des acquis (connaissances, compétences, performances) de la formation. Il est destiné à être utilisé par des entreprises délivrant des services de formation et des entreprises sélectionnant, utilisant ou élaborant des évaluations.

Le présent document s'applique à l'élaboration et à l'utilisation d'évaluations destinées à mesurer les acquis individuels des apprenants et l'utilisation d'évaluations pour les déterminations de la progression des apprenants.

L'évaluation directe des programmes d'éducation ainsi que l'évaluation des prestataires de services de formation ne relèvent pas du domaine d'application du présent document. De même, les exigences techniques concernant la réalisation des évaluations ne relèvent pas du domaine d'application du présent document.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1 évaluation

épreuve, examen, observation ou autre procédé similaire conçu pour évaluer les connaissances, les compétences ou les performances d'un candidat dans un domaine spécifique par rapport à des éléments de référence ou des normes donnés (didactiques ou professionnels)

[SOURCE: ISO/IEC 23988:2007, 3.1, modifiée — ajout de «par rapport à des éléments de référence ou des normes donnés (didactiques ou professionnels)».]

3.2 évaluateur

personne ou organisme chargé d'interpréter les performances d'un candidat dans l'exécution des tâches à évaluer, de produire un rapport approprié et de communiquer les résultats aux candidats et au client

Note 1 à l'article: Les évaluateurs sont compétents pour prendre des décisions concernant l'utilisation et l'interprétation des procédures d'évaluation. Dans certains pays, quand il s'agit d'épreuves psychologiques, les évaluateurs sont appelés «psychologues évaluateurs» pour les distinguer des «surveillants d'épreuves», des «responsables d'épreuves» ou des «superviseurs». Les évaluateurs peuvent être des salariés du prestataire de services ou du client, ou des tiers engagés aux fins de l'évaluation.

[SOURCE: ISO 10667-1:2011, 2.5, modifiée — adaptée aux évaluations en matière de formation]

3.3
compétence

aptitude à mettre en pratique des connaissances et un savoir-faire pour obtenir les résultats escomptés

Note 1 à l'article: L'aptitude à mettre en pratique des connaissances et un savoir-faire signifie que l'apprenant adopte des attitudes et comportements appropriés dans différents contextes ou situations et fait preuve de responsabilité et d'autonomie.

[SOURCE: ISO 29991:2014, 2.5, modifiée — ajout de la Note 1 à l'article.]

3.4
évaluation diagnostique

évaluation déterminant ce que l'apprenant sait déjà et/ou la nature des difficultés qu'il est susceptible de rencontrer

3.5
surveillant

appariteur
personne autorisée qui est responsable d'une évaluation ou la supervise

3.6
notateur

notateur
personne qualifiée et formée qui attribue une note à la performance d'un candidat en fonction de critères définis

3.7
évaluation manuelle

mesure humaine de la réponse d'un candidat à un item en utilisant une grille de correction dans laquelle toutes les réponses acceptables sont prédéterminées

3.8
évaluation directe

mesure humaine d'une évaluation pendant ou immédiatement après la passation d'une évaluation

3.9
évaluation automatique

appréciation automatique d'un item par des moyens techniques

Note 1 à l'article: L'évaluation automatique est une technologie émergente. Il peut s'agir, par exemple, d'un programme informatique qui note automatiquement une évaluation informatique.

3.10
concepteur de l'évaluation

entreprise ou personne responsable de la planification, de l'élaboration, de la réalisation et de l'assurance qualité d'évaluations

3.11
savoir-faire

aptitude à réaliser une tâche ou une activité avec un résultat escompté spécifique, acquise par l'instruction, la formation, l'expérience ou d'autres moyens

[SOURCE: ISO/IEC/TS 17027:2014, 2.74]

3.12
commanditaire de l'évaluation

entreprise ou personne responsable de l'achat, de l'élaboration ou de la sélection d'évaluations

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 29992:2018](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/97a2be7a-b84c-48db-8238-42cf3cf68681/iso-29992-2018>

3.13**qualification**

enseignement, formation et expérience professionnelle, démontrés, lorsque applicable

[SOURCE: ISO/IEC 17024:2012, 3.7]

4 Planification de l'évaluation**4.1 Généralités**

La planification est une phase du cycle de vie de l'évaluation qui démarre par l'analyse des besoins ainsi que la planification des ressources en incluant le cadre d'évaluation.

4.2 Analyse des besoins

Il convient que la sélection ou l'élaboration d'une évaluation se fonde sur les besoins du commanditaire de l'évaluation en ce qui concerne l'utilisation prévue de cette dernière. Pour garantir que l'évaluation est en cohérence avec l'utilisation prévue, il convient que le commanditaire de l'évaluation procède à une analyse des besoins avant de sélectionner ou d'élaborer toute évaluation et qu'il s'assure que les évaluations sélectionnées répondent à ces besoins.

Il convient que l'analyse des besoins intègre une concertation avec les parties prenantes, pour développer au maximum les possibilités de coordination et réduire au minimum les opérations redondantes. Il convient de documenter les éléments d'entrée.

Il convient que l'analyse des besoins englobe au moins les points suivants:

- les objectifs du ou des entreprises qui utiliseront l'évaluation et celles de leurs clients;
- le domaine de connaissances, des savoir-faire, des capacités ou des compétences à évaluer;
- le moment retenu pour l'évaluation par rapport à l'action de formation;
- le type de décisions qui seront prises en fonction des résultats de l'évaluation;
- les parties responsables de l'évaluation;
- la population cible pour l'évaluation et tout aménagement nécessaire en cas de handicap;
- l'environnement et le lieu de l'évaluation;
- toute restriction de l'évaluation;
- la durée de validité des résultats de l'évaluation.

Il convient de documenter l'analyse des besoins pour s'y reporter ultérieurement ou procéder à des révisions.

4.3 Planification des ressources

Parce que les composantes de la planification des évaluations sont nombreuses, il convient que les commanditaires de l'évaluation qui souhaitent sélectionner ou élaborer des évaluations développent un plan d'allocation des ressources en vue d'exécuter les étapes préconisées dans le présent document, et notamment:

- la sélection ou la conception et l'élaboration d'une évaluation;
- la réalisation de l'évaluation;
- la garantie de la sécurité de l'évaluation;

- la revue de l'évaluation, le cas échéant;
- la garantie de la réalisation de l'évaluation dans le respect de l'équité et de l'éthique.

4.4 Cadre d'évaluation

Il convient que les concepteurs de l'évaluation élaborent un document-cadre en étroite coordination avec les commanditaires de l'évaluation et les autres parties prenantes concernées, intégrant les apports de spécialistes en évaluation tiers, le cas échéant. Le cadre d'évaluation, qui repose sur l'analyse des besoins, apporte les réponses aux questions posées en 4.2. Il convient que le cadre d'évaluation comporte les éléments suivants:

- le périmètre de l'évaluation;
- les décisions à prendre en fonction des résultats de l'évaluation;
- les conséquences attendues de l'utilisation de l'évaluation;
- une description des liens entre les objectifs de l'évaluation et les moyens de cette dernière;
- une description des liens entre les résultats de l'évaluation et leur interprétation, leur utilisation et leurs conséquences;
- la façon dont les résultats sont communiqués aux parties prenantes.

Il convient que le cadre d'évaluation comporte également:

- les conditions d'élaboration et de mise en œuvre des évaluations, y compris les évaluations diagnostiques;
- les échéanciers et les coûts;
- l'environnement de l'évaluation, que ce soit une salle de classe, un environnement professionnel, un centre d'évaluation, un environnement en ligne ou autre;
- toute condition pré-requise afin de procéder à l'évaluation;
- les normes à appliquer, par exemple les résultats minimaux ou les résultats moyens devant être obtenus;
- les outils et les méthodes utilisés pour évaluer les acquis de la formation;
- les mécanismes d'assurance qualité;
- la qualification des parties impliquées dans l'élaboration et la réalisation de l'évaluation;
- le plan de mise à jour de l'évaluation;
- les règles de conduite de l'évaluation (voir 8.5);
- la disponibilité d'évaluations existantes et le degré de conformité de ces dernières par rapport au cadre d'élaboration.

Il convient que le cadre d'évaluation soit approuvé par le commanditaire de l'évaluation.

5 Élaboration de l'évaluation

5.1 Généralités

Les paragraphes suivants fournissent une structure de réflexion sur l'élaboration d'une évaluation.

5.2 Moment de l'évaluation

Il convient que la phase de conception précise le moment auquel il convient de procéder à l'évaluation, tel qu'indiqué dans le [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Moment de l'évaluation

Qu'est-ce qui doit être évalué?	Moment
Connaissances et aptitudes existantes	Préalable (avant la formation)
Évolution des compétences et des connaissances liées aux contenus	À intervalles appropriés au cours de l'action de formation
Réalisation des objectifs de la formation (des cours)	À la fin de l'action de formation

Les évaluations peuvent être indépendantes de l'action de formation, auquel cas le moment recommandé ne s'appliquera pas.

5.3 Qualifications des concepteurs de l'évaluation

Les principales tâches incombant aux concepteurs de l'évaluation sont la planification, l'élaboration et l'assurance qualité de l'évaluation. Il convient que ces personnes soient formées et qualifiées pour réaliser les tâches et activités liées à l'élaboration des évaluations qui leur sont confiées.

Il convient que leurs rôles, responsabilités et qualifications soient clairement définis et documentés, par le biais de ressources internes ou externes par rapport à l'entreprise chargée de l'élaboration de l'évaluation.

Il convient que les concepteurs soient garants de l'impartialité et évitent les conflits d'intérêts. Il convient qu'ils:

- disposent de connaissances et d'une expérience appropriées dans le domaine concerné;
- soient formés et qualifiés pour l'analyse et l'interprétation des données, la communication des résultats et la documentation du processus d'évaluation;
- soient formés à la validation des processus d'évaluation;
- maîtrisent les différents outils et méthodes d'évaluation.

5.4 Moyens d'évaluation

Il convient de spécifier les moyens d'évaluation et de les relier aux objectifs de l'évaluation, qui ont été déterminés à partir de l'analyse des besoins (voir [4.2](#)). L'évaluation peut être réalisée de différentes façons, en fonction de la compétence à évaluer. La [Figure 1](#) présente des exemples de moyens d'évaluation. Ces derniers ne sont ni exhaustifs ni incompatibles. D'autres exemples figurent dans les références de la Bibliographie.